

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **1140-14** modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement